



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 15 octobre 2019 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2^e étage de la mairie, située au 145 rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi des demandes de dérogations mineures suivantes:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre que la largeur d'une servitude de passage soit de 3,66 mètres, alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit cette largeur à 6 mètres. (DM 2019-0098)	lot 2 524 199 (chemin de la Grande-Côte et 55 ^e Avenue)
<ul style="list-style-type: none">Permettre une marge latérale de 8,12 mètres et une marge arrière de 9,19 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit ces marges respectivement à 9,0 mètres et 15,0 mètres. (DM 2019-0099)	384, rue Beauséjour
<ul style="list-style-type: none">Permettre une distance de 3,64 mètres entre deux bâtiments principaux d'un projet intégré, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette distance à 10,0 mètres. (DM 2019-0100)	374, rue Beauséjour
<ul style="list-style-type: none">Permettre une marge latérale de 7,54 mètres et une marge arrière de 9,67 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit ces marges respectivement à 9,0 mètres et 15,0 mètres. (DM 2019-0101)	364, rue Beauséjour

Le conseil entendra toute personne intéressée par ces demandes.

Fait à Saint-Eustache, ce 10^e jour de septembre 2019.

La greffière,
Isabelle Boileau